

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 11 juin 2021 – n° 359

[Cliquez pour télécharger les pièces-jointes](#)

Vie des établissements

Règles applicables aux déplacements internationaux

Vous trouverez en pièces-jointes,

- Le dossier de presse diffusé par les services du Premier Ministre relatif à la stratégie de réouverture des frontières à compter du 9 juin
- Les modalités de mise en œuvre des bulles sanitaires énoncées par le CIC.

Les protocoles de bulle sanitaire s'appliquent dès lors que le cabinet du Premier ministre ou le CIC valident le principe d'un aménagement exceptionnel aux mesures d'isolement.

A compter du 9 juin, le principe est le suivant :

1. Aménagement des mesures préfectorales d'isolement (Pays Rouges, personnes non vaccinées ou vaccinées avec un vaccin non reconnu par l'agence européenne du médicament-AEM)

La venue en France de ces personnes est soumise à une mesure d'isolement prise par arrêté préfectoral du préfet du lieu d'arrivée, cet isolement faisant l'objet d'un contrôle de police.

Les membres d'une délégation - qui aura fait l'objet d'un aménagement de la période d'isolement par la mise en place d'une bulle sanitaire - feront l'objet de cet arrêté préfectoral, auquel sera annexé le protocole de bulle sanitaire. Les forces de sécurité intérieure seront informées de la situation afin de ne pas opérer de contrôle à domicile.

Dès lors, il nous faudra les listes nominatives des personnes composant la délégation 72h avant l'entrée en France pour les envoyer aux préfectures concernées.

2. Aménagement des mesures d'auto-isolement (Pays Oranges - personnes non vaccinées ou vaccinées avec un vaccin non reconnu par l'AEM/ pays Rouges - Personnes vaccinées avec un vaccin reconnu par l'AEM)

Le protocole de bulle sanitaire doit être préalablement validé par le CIC. Dans l'hypothèse où une délégation comprend des membres vaccinés et d'autres qui ne le

seraient pas, le choix est laissé à l'organisateur ou au ministère porteur d'appliquer le protocole à l'ensemble des membres ou à une partie.

Pour mémoire, les personnes en provenance d'un pays orange et répondant à un schéma vaccinal complet avec un vaccin validé par l'AEM ne se voient pas imposer la mesure de l'engagement sur l'honneur à respecter un auto-isolement.

Campagne *Amis aussi la Nuit*

Cet été, à partir du 6 juillet et jusqu'à fin août, Santé publique France rediffusera la campagne *Amis aussi la Nuit*. Cette campagne vise à réduire les risques liés aux surconsommations de substances psychoactives, alcool principalement, en contexte festif chez les jeunes de 17 à 25 ans. Le dispositif comprendra une page Instagram « Amis aussi la nuit », une campagne de communication digitale et un kit de goodies à distribuer sur le terrain lors d'événements regroupant des jeunes.

Santé publique France propose aux structures qui interviennent auprès des jeunes de recevoir gratuitement ce kit, qui comprend 25 masques siglés, 50 préservatifs, 50 gobelets doseurs et 25 gels hydro-alcooliques. Si votre établissement est intéressé à en bénéficier, il suffit de passer commande sur un site spécifique de Santé publique France jusqu'au 5 juillet et d'indiquer ce code **AMISLANUIT2021** (modalités de commandes en PJ). Si vous avez besoin de kits supplémentaires, il convient de compléter le tableau ci-joint et de le retourner avant le 20 juin à Jennifer.DAVIES@santepubliquefrance.fr

Pass sanitaire

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des documents de communication qui ont été publiés hier sur le pass sanitaire :

- La FAQ grand public disponible sur [le site](#)
- La FAQ pour les professionnels (en PJ) ;
- Le dossier de presse (en PJ).

Campagne de recrutement d'apprentis au sein de la FPE

Vous trouverez ci-joint la circulaire du premier ministre qui fixe les orientations et les objectifs par ministère d'accueil d'apprentis.

Le Printemps des Cités éducatives

Le Printemps des Cités éducatives - événement national organisé par l'ANCT du 25 mai au 4 juin, a mis notamment le sport à l'honneur par une séquence dédiée élaborée en lien avec la Direction des sports le 28 mai, placée sous l'égide des ministres déléguée chargée des Sports et déléguée à la Ville, et articulée autour de deux tables rondes thématiques en

présence de la ministre. Vous pouvez accéder au replay via :

- [intervention des ministres](#)
- [la pratique du sport par les filles](#)
- [le sport comme levier d'émancipation et d'insertion pour les jeunes](#)

Pour accéder à ces rediffusions sur la plateforme dédiée utiliser la connexion rapide via l'invitation reçue de l'adresse printempsdesciteseducatives@anct.gouv.fr, si vous n'avez jamais reçu d'invitation, vous devez vous inscrire pour y accéder [s'inscrire ici](#)

Au-delà de ces vidéos sur le thème sportifs, d'autres temps d'échanges sur la mise en œuvre des cités éducatives peuvent vous intéresser

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport à DS.1A@sports.gouv.fr

Sport de haut niveau

Instruction PPF - BOEN n°22 du 3 juin 2021

Nous vous informons de la publication de l'instruction PPF dans le BOEN n°22 du 3 juin 2021. Vous la trouverez en pièce-jointe ainsi qu'en cliquant sur le lien suivant :

juin 2021. Vous le recevrez en trois jours ainsi qu'en cliquant sur le lien suivant : [instruction PPF](#)

Ressources humaines

Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public CREPS PACA

[Médecin responsable centre de santé](#)

CREPS Pays de la Loire

[Responsable Régional de la Haute Performance /RRHP CREPS PDL](#)

CREPS de Wattignies

[Conseiller.e "optimisation de la performance et suivi médical"](#)

Agenda

- 14 juin : Point COVID DS - Etablissements
- 17 juin : Conseil d'Administration de l'IFCE
- 17 juin: Conseil stratégique RGI

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut.despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin.detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL murielle.muhele@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique.rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none">• Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... - compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie.bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc• Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frederic.dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : IFCE et MNS• Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david.charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)• Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelyne.gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : ENSM et ENVSN• Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.

François ROBERT
francois.robert@sports.gouv.fr
01 40 45 91 41

Responsable de tutelle

- **Etablissement** : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)
- **Dossiers transversaux** : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)